

## Requérants

### Citoyens

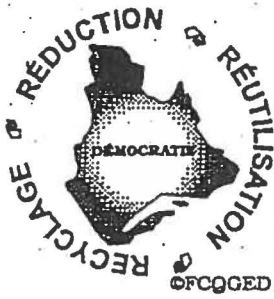
**Monsieur Mario Leroux**

**Monsieur Benoît Moreau**

### Groupes

**Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue**  
Madame Jacinthe Châteauvert

**Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets**  
Monsieur Karel Ménard



## Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

Montréal, 20 juillet 2001

Monsieur André Boisclair  
 Ministre de l'Environnement  
 Édifice Marie-Guyart  
 675 boul. René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage  
 Québec (Québec)  
 G1R 5V7

Objet: Demande d'audiences publiques pour le projet d'implantation d'un lieu d'enfouissement sanitaire sur le territoire de la Ville de Rouyn-Noranda.

Monsieur le Ministre,

Par la présente, le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) sollicite la tenue d'une audience publique pour le projet cité en rubrique.

Le fait que ce projet pourrait avoir une durée de vie d'au-delà de 80 ans, il nous apparaît essentiel qu'il fasse l'objet d'un examen rigoureux de la part du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et aussi que la population soit invitée à en connaître tous les impacts potentiels.

Certains points nous préoccupent davantage, notamment :

- Le choix du mode de traitement des eaux de lixiviation qui n'est pas arrêté;
- L'arrimage entre le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC hôte et des MRC limitrophes, le cas échéant;
- Le territoire desservi par ce site;
- L'accessibilité à l'information;
- Le fait que le promoteur ait l'intention de réintroduire une partie du lixiviat recueilli dans le site.

.../2


FCQGED  
 4200, rue Adam, Montréal  
 (Québec) H1V 1S9

tél.: (514) 396-2686  
 fax.: (514) 396-7883  
 fcqged@cam.org

En ce qui concerne le dernier point, nos préoccupations sont grandes car les effets de la réintroduction du lixiviat dans un lieu d'enfouissement sont encore mal connus. Les matières résiduelles renfermant un taux d'humidité plus élevé que dans un site où cette pratique n'a pas lieu, il en résulte une décomposition plus rapide de ces dernières avec possibilités de formation de poches de biogaz et/ou lixiviat avec des risques accrus de fuites.

Il pourrait en résulter également une moins grande stabilité des pentes, ce qui, dans le présent cas, est très préoccupant compte tenu qu'il s'agit d'un site en surélévation d'une vingtaine de mètres.

En vous remerciant d'avance de l'attention que vous porterez à la présente demande, veuillez agréer, monsieur Boisclair, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Karel Ménard  
directeur-général

Rouyn-Noranda, le 10 août 2001

M. André Boisclair  
Ministre de l'environnement du Québec

Monsieur le ministre,

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT RÉGULÉ 13 AOÛT 2001 CABINET DU MINISTRE RÉF.: _____
--

Le 12 juin dernier, le BAPE rendait accessible à la population, et cela à votre demande, l'étude d'impact concernant le projet d'implantation d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Rouyn-Noranda par le consortium Multitech-GSI Environnement.

En tant que citoyen utilisateur régulier de la rivière Kinojévis pour des activités récréatives qui s'inquiète d'une éventuelle contamination des eaux de cette rivière, je m'adresse à vous aujourd'hui pour que soient tenues des audiences du BAPE concernant ce projet, et ce, pour les motifs suivants :

1. Le projet, tel que présenté, ne garantit pas que son utilisation se limite à l'enfouissement de déchets domestiques. Plusieurs éléments du rapport prouvent au contraire que le site servira éventuellement à traiter d'autres types de déchets.

La seconde phase prévoit en effet l'aménagement d'infrastructures complémentaires notamment pour les déchets industriels, les sols contaminés, les résidus domestiques dangereux et les matières dangereuses.

Je crois qu'il est essentiel que les impacts environnementaux entourant cette deuxième phase soient analysés avant l'acceptation de la première phase. De plus, compte tenu que l'un des buts visés par la deuxième phase est l'acceptation de déchets provenant d'un peu partout au Québec, je crois aussi essentiel qu'un débat public soit tenu en région à cet effet.

2. Le projet ne présente pas une protection adéquate pour les citoyens advenant un désastre écologique possible. À cet effet, on notera que les assurances responsabilité de la compagnie qui administre le projet ne dépassent pas 1 million de dollars.

3. Il n'est pas démontré clairement que le site ne soit pas situé en zone inondable puisqu'il se situe très près (plus ou moins 300 mètres) d'une rivière dont le débit et le niveau fluctuent de façon importante plusieurs fois par année. L'étude présentée ne comporte aucune statistique à cet effet malgré le fait que les gens du coin se rappellent d'une importante inondation des berges de la rivière Kinojévis vers la fin des années 1970.

4. Le territoire de la MRC de Rouyn-Noranda comportent déjà de nombreux sites miniers contaminés et orphelins, lesquels n'ont pas fait l'objet d'une étude sérieuse quant à leur utilisation potentielle pour l'enfouissement des déchets domestiques. Le projet, tel que présenté, a pour effet de contaminer un site vierge alors que des sites déjà contaminés pourraient éventuellement faire l'affaire.

5. Le projet qu'on est en train d'approuver ne spécifie pas clairement la manière retenue pour le traitement des eaux de lixiviation.

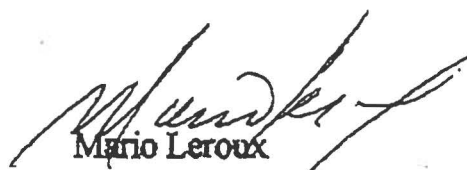
6. Le projet ne tient pas compte de l'avis émis par le BAPE dans son compte rendu sur l'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Amos à l'effet de rechercher une solution régionale aux problèmes d'élimination que vivent actuellement certaines villes de la région. (Cf. Rapport d'enquête et d'audience publique no 137 pp.62 et 63).

7. Le Conseil régional de l'Abitibi-Témiscamingue n'a pas fait connaître publiquement son point de vue sur le projet déposé et notamment sur l'ébauche d'une solution régionale, tel que recommandé par le BAPE. Compte tenu du rôle dévolu au CRDAT, il serait intéressant, voire même essentiel de connaître sa position sur le projet.

8. Le projet ne garantit pas, dans sa forme actuelle du moins, que l'utilisation d'une seule géomembrane d'une épaisseur de 1,5mm soit suffisante pour assurer un système d'imperméabilisation sécuritaire, et ce, d'autant plus que l'un des derniers forages effectués laisse écouler de l'eau en surface.

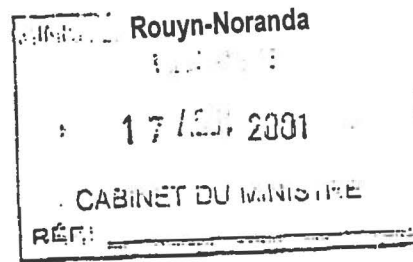
Vous comprendrez que cette liste n'est pas exhaustive et que d'autres motifs pourraient s'ajouter d'ici les audiences.

Espérant que vous accéderez à ma demande, soyez assuré, Monsieur le ministre, de mon entière collaboration dans le traitement de ce dossier.

  
Mario Leroux

Rouyn-Noranda, 16 août 2001

Ministère de l'Environnement  
Cabinet du Ministre  
Édifice Marie-Guyart, rez-de-chaussée  
675, boulevard René-Lévesque Est, 6<sup>e</sup> étage  
Boite 83  
Québec (Québec)  
G1R 5V7



**OBJET: DEMANDE D'AUDIENCES PUBLIQUES POUR LE PROJET DE LIEU  
D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE À ROUYN-NORANDA PAR LE  
CONSORTIUM GSI-MULTITECH.**

Monsieur le Ministre,

J'ai consulté les documents fournis par le promoteur mentionné en rubrique et j'ai également participé à la réunion de présentation du projet à Rouyn-Noranda. Je suis un ingénieur qui a œuvré près de 15 ans dans les dossiers de l'environnement en Abitibi-Témiscamingue et mon intérêt est que le projet de lieu d'enfouissement soit bien fait puisque ce projet va lier les citoyens de Rouyn-Noranda pour plusieurs années. Du point de vue économique ou corporatiste, mes activités professionnelles sont mutuellement exclusives à celles du promoteur, je crois donc agir en plein désintéressement à ce niveau.

Les principales raisons qui justifient la tenue d'audiences publiques sont les suivantes :

1) **Conflit d'intérêt**

Le promoteur a lui-même réalisé la plupart des études environnementales, dont l'étude hydrogéologique qui demeure une pièce centrale du projet. Il faut donc prendre pour acquis les données ou analyses fournies par le promoteur. Or, ma connaissance du secteur m'indique que l'épaisseur de la couche argileuse a été surestimée tout en présentant des résultats favorables sur la perméabilité (conductivité hydraulique) du secteur.

L'étude hydrogéologique devrait être refaite ou validée par un expert indépendant reconnu dans le domaine en réalisant, du même coup, une modélisation hydrogéologique du secteur. Ceci permettrait de connaître la migration éventuelle de contaminants en cas de catastrophes éventuelles et l'impact appréhendé sur le milieu environnant. Le promoteur dispose d'une grande quantité de données pour ce faire;

2) **Éléments techniques non formulés**

Au moment d'écrire ces lignes, les détails sur le contrôle du lixiviat, notamment les procédés utilisés, n'étaient pas connus. Or, ceci constitue un élément important qui doit être spécifié. Le promoteur doit fournir ces informations et non pas se contenter d'alternatives générales.

De plus, dans la même veine, le traitement et la collecte des biogaz sont insuffisamment traités par le promoteur. Je ne suis donc pas en mesure d'évaluer sérieusement les prétentions du promoteur à ce sujet;

3) **Projet bâclé**

L'impression générale à la lecture des documents du promoteur et à sa présentation est un projet finalisé très rapidement dans le but de satisfaire la ville de Rouyn-Noranda aux prises avec une ordonnance du Ministre à fermer son dépotoir et à expédier ses déchets ailleurs. La ville qui a délibérément laissé traîner le dossier en près de 20 ans veut en faire du projet une décision politique. Pour la ville, le Ministre doit être mis au pas et être ramené à la raison. Le fait que le projet soit présenté en pleine période de l'été n'est pas le fruit du hasard; peu importe si le projet du promoteur est mal ficelé: un lieu d'enfouissement est simplement et avant tout un dépotoir.

Sur ce, Monsieur le Ministre, je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette demande. Je demeure disponible pour des commentaires et je suis ouvert à une négociation.

Veillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

  
Benoit Moreau, ing.



Rouyn-Noranda, le 17 août 2001

M. André Boisclair  
ministre de l'Environnement  
675, boul. René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage  
Québec, Québec  
G1R 5V7

Monsieur,

L'eau de la région de l'Abitibi-Témiscamingue est une ressource dont on est fier. Cette ressource se retrouve en bonne quantité, mais surtout elle est de bonne qualité. Le Conseil Régional de l'Environnement de l'Abitibi-Témiscamingue est un organisme soucieux de la préservation de la qualité des milieux naturels de la région. Le projet d'implantation du site d'enfouissement sanitaire dans la MRC de Rouyn-Noranda préoccupe le Conseil. Le CREAT, comme tous les autres Conseils Régionaux de l'Environnement de la province, vise à mettre en œuvre une gestion responsable de l'environnement dans sa région.

Lors de la séance d'information du 19 juin 2001, nous avons posé différentes questions au promoteur. De plus, nous avons demandé des documents supplémentaires pour nous permettre d'être bien documentés et d'avoir toutes les informations pertinentes du dossier afin de prendre position vis-à-vis l'insertion du projet dans le milieu. Étant donné qu'à quelques jours d'échéance de la période d'information, soit le 14 août 2001, nous venons de recevoir les documents supplémentaires promis lors de cette séance, il nous est impossible de bien analyser le dossier d'ici le 17 août 2001. Il est difficile d'accepter le délai de presque un mois pour obtenir cette information, d'autant plus qu'il entraîne une modification du projet<sup>1</sup>.

Donc :

- Attendu qu'en date du 7 août 2001, aucun document répondant aux questions soulevées lors de la rencontre d'information du 19 juin 2001 n'était disponible au centre de consultation ;
- Attendu que nous avons demandé au BAPE que le promoteur nous donne ces informations et un report de trois semaines de la période d'information du public ;

<sup>1</sup> Référence : Réunion d'information publique : Questions soulevées par l'auditoire pour le consortium, p.3.

Conseil Régional de l'Environnement de l'Abitibi-Témiscamingue

- Attendu que les documents, à cet effet, ont été reçus le 14 août 2001 ;
- Attendu que la période d'information n'a pas été prolongée et qu'il nous est impossible de bien analyser le dossier d'ici le 17 août 2001 ;
- Attendu que l'estimation du débit de récurrence centennale oblige une modification du projet ;

Le Conseil Régional de l'Environnement de l'Abitibi-Témiscamingue vous adresse une demande d'audience publique pour le projet d'implantation du site d'enfouissement sanitaire de Rouyn-Noranda.

Ainsi, nous pourrons continuer l'échange d'information pour s'assurer que la gestion environnementale s'effectue de façon à minimiser les répercussions sur l'environnement.

Cordialement vôtre,

*Jacinthe Châteauevert*  
Jacinthe Châteauevert, présidente

c. c. courrier postal

---

Siège social du CREAT  
199, R.R. 1  
Île Nepawa (Québec)  
J0Z 2T0  
Tel : (819) 333-4764 ou (819) 762-1971  
Courriel : [creat@lino.com](mailto:creat@lino.com)